



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
 attentive aux personnes*

Municipalité Saint-Paulin
3051, rue Bergeron
Saint-Paulin (Québec)
 J0K 3G0

Téléphone : (819) 268-2026 / télécopieur : 268-2890
 Courriel : reception@saint-paulin.ca

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le trésorier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité doit publier les montants de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin dépose le présent rapport concernant l'état du traitement qui est actuellement versé aux membres du conseil municipal.

Exercice 2018	Municipalité		Organisme		Traitement
	Rémunération	Allocation de dépenses	Rémunération	Allocation de dépenses	
Maire	8 662.78 \$	4 331.36 \$			12 994.14 \$
<i>Rémunération de base</i>			3 542.89 \$	1 771.45 \$	5 314.34 \$
<i>Membre du CA</i>			1 063.17 \$	531.45 \$	1 594.62 \$
<i>Membre du conseil</i>			1 003.80 \$	501.90 \$	1 505.70 \$
<i>Président CSI</i>			1 328.76 \$	664.38 \$	1 993.14 \$
Conseiller siège #1	2 887.58 \$	1 443.78 \$			4 331.36 \$
Conseiller siège #2	2 887.58 \$	1 443.78 \$			4 331.36 \$
Conseiller siège #3	2 887.58 \$	1 443.78 \$			4 331.36 \$
Conseiller siège #4	2 887.58 \$	1 443.78 \$			4 331.36 \$
Conseiller siège #5	2 887.58 \$	1 443.78 \$			4 331.36 \$
Conseiller siège #6	2 887.58 \$	1 443.78 \$			4 331.36 \$
Frais de déplacement MRC Maire				202.40 \$	202.40 \$

Conformément à la loi, le présent rapport est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné ce 22 mai 2019,


Ghislain Lemay,
 Secrétaire-trésorier